

Section 24 du Comité National

Prime d'excellence scientifique

La section 24 juge favorablement la volonté de la direction de revaloriser la rémunération et la carrière des chercheurs, mais elle souhaite être associée à la définition des critères de l'attribution des primes d'excellence. Dans l'excellence scientifique, la section souhaite que des critères tels que la direction d'équipe ou l'encadrement soient pris en compte.

Motion adoptée le 05 à l'unanimité.